



dissimulation d'un compte bancaire

Par **hypocampe**, le **09/01/2009** à **18:38**

Bonjour, Mes parents mariés sous le régime de la communauté, donation entre époux. ma mère à un enfant d'une première union - je suis héritier réservataire. le patrimoine de mon père (héritier par sa mère) pendant le mariage. Mon père décède en 1994, l'acte de succession établi, je signe. Je vais de temps en temps rendre visite à ma mère qui se trouve en maison de retraite, j'ai trouvé au mois d'août 2008, par hasard 2 feuilles volantes au nom d'une assurance, j'écris à l'assurance et envoie un avis de décès, celle-ci me réponds que ces 2 contrats ont fait l'objet d'un rachat en 1997 et 1998. Ne trouvant rien sur les 2 banques figurant dans la succession, j'écris à nouveau pour demander qui est le bénéficiaire et sur quel compte ont été versés ces contrats, réponse = bénéficiaire Mme .. (ma mère) e ma grande surprise, sur une banque que je ne connaissait pas son existence, en + pas au courant du décès - ni l'assurance, ni la banque qui à continué à fonctionner jusqu'en 2001 (après recherches)

Ma mère lors de la succession n'a rien dit -

Peut-être ne s'en souvenait-elle pas !!

et voici l'origine

ce compte à été certainement ouvert quand le fils de mon demi-frère à té salarié de cette banque.

ensuite, il a travaillé pour l'assurance (où mon père lui à fat souscrire les 2 contrats) il à conserver les documents, et les à racheter en 1997.998, sachant bien que je n'était pas au courant.

quant à ma mère, elle n'a rien perçu

les relevés bancaire été envoyé chez mon demi-frère

Il ne reste plus rien dans cette banque qui à servi à dissimuler une très grosse partie du patrimoine - retiré des banques qui figurent dans la succession et cela avant que j'obtienne la procuration.

Ma question =

Quelle va être ma part, au décès d ma mère, sachant qu'il ne restera plus rien !!

Par **hypocampe**, le **15/01/2009** à **20:33**

bonsoir,

personne pour me répondre !!